

## Contrat de scolarisation 2022-2023 - Tarifs et conditions financières

### Frais fixes annuels (facturés sur la facture de septembre)

Frais fixes (cotisations diocésaines, assurance parascolaire ...)	19,30 €
Cotisation Association des Parents d'Elèves (APEL) : sous réserve de modification	22,20 €
Elle comprend l'adhésion à l'APEL départementale et l'abonnement à la revue « Famille et Education »	

### Montant de la contribution des familles, par enfant et par mois

	Revenus annuels avant abattements	Contribution mensuelle maternelle	Contribution mensuelle primaire	Contribution mensuelle collège
Tranche 1	en dessous de 13 500 €	42 €	46 €	46 €
Tranche 2	de 13 501 € à 19 500 €	55 €	59 €	59 €
Tranche 3	de 19 501 € à 28 000 €	70 €	74 €	74 €
Tranche 4	de 28 001 € à 40 500 €	87 €	90 €	90 €
Tranche 5	de 40 501 € à 58 500 €	102 €	106 €	106 €
<b>Forfait 1</b>	de 58 501 € à 83 500 €	117 €	121 €	121 €
<b>Forfait 2</b>	Au-dessus de 83 501 €	132 €	136 €	136 €

**Obligatoire :** transmettre la photocopie de votre dernier avis justificatif d'imposition sur les revenus. **A défaut, la contribution sera établie sur la base du forfait 1.** Pour les familles se positionnant dans les tranches **Forfait 1 ou Forfait 2**, il n'est pas nécessaire de fournir de justificatif, elles choisissent la tranche forfaitaire de leur choix, l'indication des revenus dans le tableau ci-dessus n'est qu'indicative.

Pour le calcul des revenus, il faut se référer à la feuille d'imposition : Les revenus annuels pris en compte sont les traitements et salaires de la famille fiscale, avant abattements ou déduction de frais réels, ainsi que les tous les autres revenus (non salariaux, revenus fonciers, industriels et commerciaux, agricoles, ...), les pensions alimentaires ou autres perçues. Si vous versez une pension alimentaire, elle est à déduire. **Dans le cas de familles en gardes alternées l'ensemble des ressources des deux parents doit être pris en compte.**

### Montant de la demi-pension

Repas si :	Prix du repas par enfant
1 enfant déjeune régulièrement à la Sidoine	6,20 €
2 enfants déjeunent régulièrement à la Sidoine	5,80 €
3 enfants déjeunent régulièrement à la Sidoine	5,20 €
4 enfants déjeunent régulièrement à la Sidoine	4,90 €
Occasionnels	7,90 €

### Montant autres tarifs

#### ➤ Garderie

De 7h45 à 8h15	gratuite	
De 11h35 à 12h15 (Pour les externes : lundi, mardi, jeudi, vendredi)	2,10 €/j	Prix mensuel plafonné à 21 €
De 16h30 à 17h00	gratuite	
De 17h00 à 17h30	3,20 €/j	
De 17h00 à 18h00	4,30 €/j	Prix mensuel plafonné à 56 €
De 17h00 à 18h30	4,80 €/j	

⚠ Chaque départ au-delà de 18h30 sera facturée 5€ supplémentaires

#### ➤ Temps périscolaire des lundis et/ou vendredis de 15h30 à 16h30

Abonnement pour l'année (facturé sur septembre, ou lors du premier mois d'utilisation) :

- classes maternelles :	10,00 €
- classes primaires :	20,00 €

➤ **Activités pédagogiques**

Contributions mensuelles pour les projets en 6ème et Anglais + :

Projets 6ème : Anglais +, Sciences, Théâtre, Sport, Arts	<b>16,00 €</b>
Anglais + (5ème, 4ème, 3ème)	<b>16,00 €</b>

➤ **Étude surveillée (lundi, mardi, jeudi, vendredi)**

De 17h à 18h =

**3,50 €/j**

Prix mensuel plafonné à 32 €